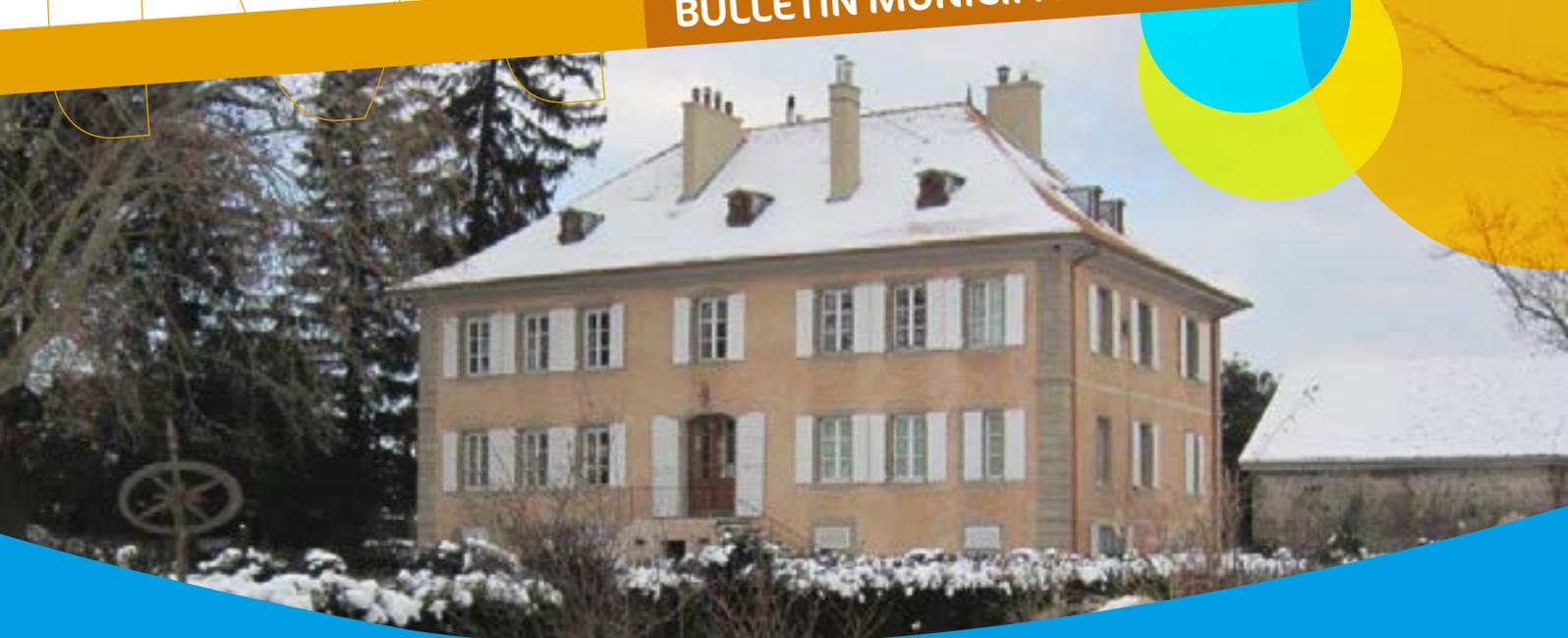


Massongy



BULLETIN MUNICIPAL N°4 - DÉCEMBRE 2017



Manoir de Quincy



Sommaire

LA COMMUNE

Le mot du Maire.....	3
Histoire du domaine de Quincy et sa restauration	4
Personnel communal : Le service technique réorganisé	5
Commémoration du 11 novembre.....	6
Les Allobroges	7
Groupe Patrimoine de Massongy	7
Le presbytère	8
Les crottes de chiens.....	8

ASSOCIATIONS

Voyage des Massongiens	9
Basket Club Bas Chablais.....	11
Panier relais.....	11
Massongy Loisirs.....	12
Festival de théâtre Quincy-soit-il !	12
La vie de la paroisse : Agenda des célébrations de Noël.....	13
La vie à la bibliothèque	14

AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

État civil	16
Le CLAE	17
La vie des écoles.....	18
Association des parents d'élèves	19

DIVERS

Immatriculation et permis de conduire	20
Crit'Air : Le certificat de votre véhicule.....	21
Le recensement : Journée défense et citoyenneté	22
Le pacs.....	22
Autorisation de sortie de territoire.....	23
Inscription : liste électorale	23



Le mot du Maire

2018 ANNÉE DE RÉALISATION !

Tels sont les vœux de la municipalité que je préside !

Après plus d'un an de négociations, de procédures et d'enquêtes publiques, l'aménagement du presbytère va peut-être enfin se concrétiser courant 2018.

Le rapport attendu par une majorité de Massongiens a cependant été critiqué par quelques habitants. Mais le rapport rendu par le commissaire enquêteur suite à l'enquête publique sur l'appel à projet est, on ne peut plus favorable à ce projet attendu par une majorité de Massongiens.

Le parking de Sous-Etraz est en phase de réalisation, la plateforme est terminée. Il reste à mettre les bordures, à terminer le mur de clôture côté habitation et procéder ensuite à la mise en place du revêtement final, probablement en début d'année.

Les écoles ont bénéficié de nombreux travaux de rénovation durant les deux mois d'été : peinture de quatre classes, pose de tableaux blancs avec la mise en place d'un second tableau numérique et des travaux de modifications importantes au niveau des sanitaires de l'école maternelle pour améliorer le confort et l'intimité des enfants et pour améliorer les évacuations des eaux usées. Enfin une clôture a été posée autour du terrain de sport pour la sécurité de tous. L'ensemble des travaux ont été réalisés en interne par notre service technique, ce qui a permis de réaliser des économies. On peut saluer la qualité du travail exécuté.

Le secrétariat de la mairie salue l'arrivée bénéfique de Madame Isabelle DUGOURD au sein de l'organisation interne. Ce service sous la houlette de M. Christian MAGNIEZ, essaie de trouver son rythme de croisière, régularisant et soldant tous les petits problèmes qui s'étaient accumulés au cours des dernières années, tout en gérant le quotidien et les nouveaux dossiers. Les dossiers d'urbanisme sont toujours aussi nombreux liés sans doute à la très prochaine mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce PLUi sera beaucoup plus restrictif au niveau des surfaces dévolues à la construction.

Sur le plan scolaire, après le retour à la semaine de quatre jours, souhaité par une majorité de parents et le corps enseignant, la rentrée s'est bien passée. Les effectifs sont en hausse constante et nos 3 classes maternelles et nos 4 classes primaires ont toutes entre 25 et 30 élèves. Une réflexion est en cours sur l'avenir et les possibilités d'extension du groupe scolaire pour faire face à une éventuelle ouverture de classe.

Notre service Enfance-Jeunesse fonctionne relativement bien grâce à l'implication des animatrices. Nous avons quelques soucis avec la direction du service, ce qui nous a amené à envoyer en formation BAFD une des animatrices afin d'avoir toujours une personne présente qualifiée pour assurer la responsabilité du service.

Je remercie vivement monsieur et madame Loumaye, propriétaires du manoir de Quincy pour leur participation à ce bulletin en fournissant les photographies et le texte sur l'histoire du bâtiment.

Pour terminer mon propos, le conseil municipal et moi-même vous souhaitons à toutes et à tous, d'excellentes fêtes de fin d'année et tous nos meilleurs vœux pour 2018.

Le Maire,

François Roullard

LA COMMUNE

Histoire du domaine de Quincy et sa restauration depuis 20 ans

Jules Quisard, originaire de Nice, reçoit de son épouse Bernarde de Ballaison (le 24 juin 1263) lors de leur mariage un « tènement à Massongy » qui sera transmis de père en fils.

Joseph-François Quisard (né le 5 février 1751), comme ses ancêtres et son père Pierre (1721-1770) avait à force d'achats et d'échanges, réuni autour du château les mas de la Piece, de Brue et de Champelloz. Il démolit l'antique manoir familial et bâtit le château actuel. Mais cette immense construction avait mis ses finances à mal et il vendit son domaine à son frère, Philippe (né en 1759), négociant à Lyon, qui revendit le tout en 1835 au Général Comte Alexandre de Boigne. Celui-ci le remit à sa fille en dot, Césarine de Boigne lors de son mariage le 24 novembre 1835 avec le Comte Alban de Ville de Quincy.

Le domaine avait alors une contenance de 50 ha. Alban de Ville de Quincy s'efforça de doter la propriété d'améliorations agricoles intelligentes. Il résolut d'amener entre autres dans le village les eaux de la colline toute proche. C'est un domaine agricole qui vit en



autarcie et une grande partie est consacrée à la vigne (7 Ha), à la culture céréalière (25 ha), aux prés (10 ha) et aux vergers et le reste en forêts.

Le dernier descendant de la famille, Pierre de Quincy, prêtre, lègue à son décès (1970) la propriété à sa nièce, Madame Germaine Fesquet qui en 1997 vendra le château aux propriétaires actuels, Monsieur et Madame Ernest Loumaye qui y élevèrent leurs quatre enfants.

Peu après leur installation ils firent établir un dessin par un architecte pour le jardin qu'ils réalisèrent petit à petit en plantant de nombreuses haies géométriques, des arbres, des fleurs et des bassins, un verger, un potager. Il y eut des aménagements intérieurs de confort dans la maison, et la restauration de la façade fut recouverte de chaux d'une couleur rose-orangée savoyarde en respectant les modénatures en trompe l'œil. La toiture a été entièrement refaite. Si la grande majorité des boiseries a pu être conservée les tuiles ont dû être changées.

Article et photos réalisés par M. et Mme Loumaye



Personnel communal

Le service technique réorganisé

Depuis l'arrivée de M. Emmanuel TODESCO comme responsable des services techniques, ce service a été réorganisé dans son fonctionnement tant sur le plan humain que technique. Des plannings de travail ont été mis en place. Un inventaire du matériel a été réalisé et l'atelier a été rangé. Le responsable du service a dû responsabiliser le personnel sur l'utilisation du matériel et son entretien. Quatre personnes travaillent au sein du service technique en permanence et à temps complet. Des renforts saisonniers viennent épauler l'équipe.



De nouveaux matériels et véhicules ont été achetés sur le budget 2017, permettant d'effectuer des travaux de façon professionnelle et avec plus d'efficacité : Un véhicule Fiat Doblo, une pelle à pneus Hundai, une tondeuse Honda, une débroussailleuse Stihl, une scie circulaire, un marteau piqueur, une ponceuse excentrique. Quelques photographies, vous donneront un bref aperçu du matériel professionnel utilisé en toutes circonstances !

Le service technique intervient dans plusieurs domaines d'activités : la voirie, les espaces verts, les bâtiments. Les tâches sont variées selon le cycle des saisons. Actuellement, les employés du service technique ont commencé les astreintes hivernales et sont prêts à intervenir selon les caprices de la météo du moment !

À cœur vaillant rien d'impossible.
Joyeuses fêtes à tous !

Julien TEIXEIRA, Premier Adjoint et en charge des services techniques



Commémoration du 11 novembre

Samedi 11 novembre, Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, les Anciens Combattants, les Sapeurs-Pompiers de Douvaine, les représentants des Associations, les enfants des écoles et les Massongiens et Massongiennes présentes ont commémoré l'Armistice, signé le 11 novembre 1918 et qui marqua la fin de la guerre 14-18.



Monsieur le Maire a lu le message de la Secrétaire d'État auprès du ministre des armées. Après le dépôt de gerbe, les enfants des écoles, sous la houlette de Monsieur Michel EVRARD, Président des Anciens combattants, de Madame Bourgeois, Directrice de l'école et de Madame BLANDIN Enseignante ont chanté «La Marseillaise» et « Les allobroges », Chant National Savoisien.



Les ALLOBROGES

Chant national de la Savoie

1^{er} couplet :

Je te salue, ô terre hospitalière,
Où le malheur trouva protection ;
D'un peuple libre arborant la bannière,
Je viens fêter la Constitution.
Proscrite, hélas ! j'ai dû quitter la France,
Pour m'abriter sous un climat plus doux ;
Mais au foyer j'ai laissé l'espérance,
En attendant, en attendant, je m'arrête chez vous.

Refrain :

Allobroges vaillants !
Dans vos vertes campagnes,
Accordez-moi toujours asile et sûreté,
Car j'aime à respirer l'air pur de vos montagnes,
Je suis la Liberté ! La Liberté !

2^e couplet :

Au cri d'appel des peuples en alarme,
J'ai répondu par un cri de réveil ;
Sourds à ma voix, ces esclaves sans armes
Restèrent tous dans un profond sommeil.
Relève-toi, ma Pologne héroïque !
Car pour t'aider je m'avance à grands pas ;
Secoue enfin ton sommeil léthargique,
Et je le veux, et je le veux, tu ne périras pas !

3^e couplet :

Un mot d'espoir à la belle Italie :
Courage à vous, Lombards, je reviendrai !
Un mot d'amour au peuple de Hongrie !
Forte avec tous, et je triompherai.
En attendant le jour de délivrance,
Priant les Dieux d'apaiser leur courroux,
Pour faire luire un rayon d'espérance
Bons Savoisiens, Bons Savoisiens,
Je m'arrête chez vous !

Groupe Patrimoine De Massongy

Le Groupe Patrimoine de Massongy a organisé une sortie pédestre et théâtralisée aux meulières du mont Vouan.

Les visiteurs ont découvert l'histoire, la géologie, les légendes et des anecdotes, les méthodes d'exploitation des anciennes meulières (La Molière à Vachat, la Molière de la Corbière, La Grand'Gueule du Vouan).
La visite était assurée par deux guides du Patrimoine de Savoie, tous deux membres du RETA Terres de Culture (Réseau d'Échanges Transfrontaliers Alpines).

Malgré le temps pluvieux, les visiteurs ont cherché Gaston le folleton (être fantastique espiègle et farceur dans la tradition des Alpes francophones, Arc lémanique, Chablais, Valais et Val d'Aoste) au mont Vouan sur les pas de la Fouèze et du Léon !

Le Groupe Patrimoine a présenté quelques panneaux sur le terrible conflit de la Première Guerre Mondiale lors de la cérémonie du 11 novembre.

Une exposition plus conséquente sera proposée au public le dimanche 11 novembre 2018 dans le cadre des commémorations du centenaire de la Guerre 1914/1918.



Le Presbytère

Sommes-nous au bout du tunnel ? Comme vous pouvez vous l'imaginer, c'est notre vœu le plus cher. En effet il semblerait que le vent tourne.

Lors de notre rencontre avec Madame GUYON Sous-Préfète à Thonon-les-Bains, nous avons longuement évoqué notre situation communale et l'ensemble de nos actions, notamment sur l'aménagement et la réhabilitation de notre presbytère en vue d'y installer le secrétariat de la mairie. Madame la Sous-Préfète, au cour de la visite sur place nous a fortement encouragés à mener à bien ce projet et nous a promis son soutien tant financier que technique pour cette réalisation. Ce ne fut pas vains mots en effet, les sondages nécessaires autour du bâtiment détermineront si des fouilles plus importantes sont obligatoires ou pas. Aux dires des techniciens rencontrés, ces travaux ne pouvaient pas se dérouler avant le début de l'année prochaine. De fait, ils seront réalisés dès la semaine 51. De plus, lors de l'enquête publique permettant la mise en compatibilité du POS de Massongy, le commissaire enquêteur nommé par le Tribunal a rendu un rapport on ne peut plus favorable à notre projet. Je cite : « l'objectif est de permettre la relocalisation et la restructuration de la Mairie qui n'est plus adaptée ». « Ce transfert participera à préserver et à valoriser le patrimoine traditionnel... et de favoriser le développement d'un cœur de village » et de conclure que ce projet est réalisé dans l'intérêt général de la commune.

C'est pourquoi, après la délibération du Conseil d'Agglomération qui devrait se tenir courant décembre, le projet va enfin se concrétiser, le permis de construire va pouvoir être délivré et je pense que des travaux peuvent être envisageables courant 2018. Dans cette attente nous sommes, le Conseil Municipal et moi-même, pleins d'espoir de voir notre mairie déménager au centre du village avant la fin du mandat.

Et la mairie actuelle ? Beaucoup de personnes se posent la question et nous la posent. L'utilisation finale n'est pas encore précisée mais je pense que nous pourrions rénover l'appartement du 1er étage. Le secrétariat actuel, pourrait être affecté à l'association du patrimoine. La salle du conseil municipal deviendrait une salle de réunion.

À suivre.



Les crottes de chiens



Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent trottoirs ou espaces verts et participent à la prolifération des microbes.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros).

Mesdames et Messieurs les propriétaires de chiens, vous êtes responsables de l'éducation de vos chiens et responsables de leurs actes. Vous devez ramasser les déjections de votre chien au cours de vos ballades afin que celles-ci ne soient plus une mauvaise version du Petit Poucet ! C'est aussi le meilleur moyen pour vous faire apprécier par les gens du quartier !

Ainsi vous prouverez que vous êtes désireux de préserver l'hygiène urbaine, les promenades et l'environnement.

ASSOCIATIONS

Voyage des Massongiens

Le 23 septembre 2017



Cette année, nous avons quelques craintes concernant la météo, parce que le mois de septembre nous avait valu quelques épisodes venteux et pluvieux relativement désagréables. Fort heureusement, il n'en fut rien. La fraîcheur du début de journée ne nous a pas empêchés

d'apprécier le petit casse-croûte offert au cours du trajet. Le reste de la journée a été d'une douceur automnale, digne du meilleur été indien.



Dès notre arrivée à Annecy, nous avons eu quartier libre. Touristes d'un jour, nous avons visité les vieux quartiers, fait les boutiques, puis nous sommes revenus au port, pour embarquer sur « le Libellule », fleuron de la flotte du lac. Le repas fut savoureux. Nous étions bercés par le ronronnement des moteurs et le clapotis des vaguelettes soulevées par la coque du bateau, sur un lac au demeurant très calme. La salle de restauration est fermée par de grandes baies vitrées qui nous fait profiter au mieux du panorama exceptionnel qui entoure le lac d'Annecy. La progression lente du bateau a permis à chacun de terminer tranquillement son repas devant ce spectacle majestueux.

Après cette croisière, l'excursion s'est poursuivie par la découverte d'un autre panorama tout à fait différent et non moins exceptionnel. Après le lac, ce fut la montagne avec le col de la Colombière qui figurait sur l'itinéraire de retour. Lors d'une pause gourmande à Thônes,

les amateurs de fromage purent faire provision de produits locaux. Puis ce fut la montée très impressionnante vers le col. Les lacets s'enchaînent et nous atteignons le col qui se situe à 1613 mètres d'altitude.



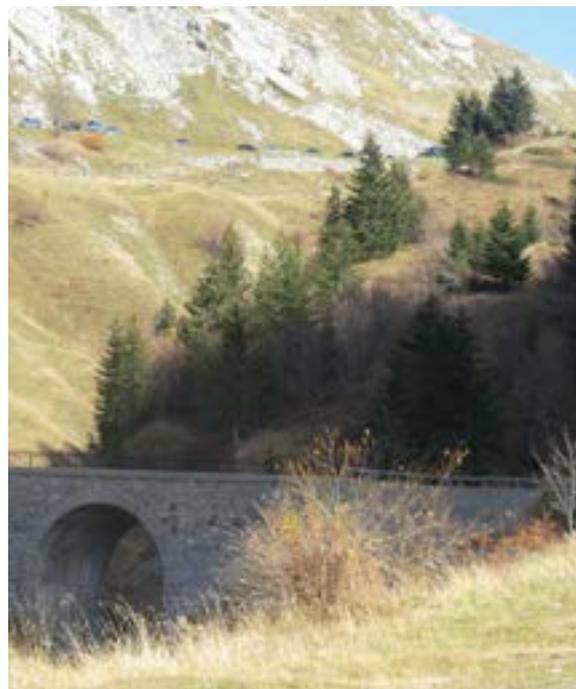
Nous y faisons un arrêt, pour admirer le paysage grandiose qui se déploie à 360°. Beaucoup de gens se côtoient sur ce site. Des automobilistes, des motards. Toute notre admiration va aux nombreux cyclistes qui ont eu le courage de grimper quinze kilomètres depuis Scionzier et d'avaloir un dénivelé de 1145 mètres, avant d'atteindre le col.



Nous reprenons le car et nous revenons à Massongy, heureux de cette journée qui nous a fait découvrir de splendides paysages et rencontrer des personnes que nous n'avons pas l'occasion de côtoyer habituellement.

Merci aux « Voyages Gal » pour leur rigueur et le confort de leur matériel. Un grand merci au chauffeur qui a fait preuve d'une grande gentillesse à notre égard.

Dans l'attente du prochain voyage, nous adressons également un grand merci au CCAS de la commune de Massongy.



Basket Club Bas Chablais

Filles ou garçons, vous aimez le basket ? Cela tombe bien, le Basket Club du Bas Chablais (B.C.B.C.) prépare la saison prochaine ! Alors que la saison 2016-2017 se termine, nous vous invitons à rejoindre notre association, regroupant toutes les communes du Bas-Chablais, dès le mois de septembre 2017.

La saison s'est terminée en beauté avec le progrès de chacune de nos équipes et notamment celle de nos seniors masculins qui monte avec fierté et mérite en catégorie supérieure : le niveau pré-régional.

Dès l'âge de 7 ans, toutes les catégories sont représentées au sein de notre association, sans oublier la section loisirs. Les horaires d'entraînements et les coordonnées des entraîneurs sont disponibles sur notre site internet.

Vous pouvez nous contacter :

Par téléphone : 06.15.05.16.53

Par mail : bcbaschablais@gmail.com

Retrouvez-nous également sur Facebook et sur notre site internet :

club.quomodo.com/bcbaschablais/

Nous tenons tout particulièrement à remercier l'engagement de nos bénévoles et le soutien des parents ainsi que des communes, qui, tous ensemble, contribuent au bon déroulement de la vie de notre club.

Le B.C.B.C. est ouvert à tous, que vous soyez joueur, parent voulant s'investir dans un club en suivant leur enfant ou bénévole à la recherche d'une nouvelle occupation, vous serez les bienvenus(e)s. Notre club vous accueillera à bras ouverts dans une ambiance qui reflète l'âme du B.C.B.C où tout tourne autour de la convivialité !



Panier Relais

L'association PANIER RELAIS a été créée en 1996 par des personnes ayant remarqué un besoin certain d'aide dans la région et par la suite l'antenne de la Banque Alimentaire a également été créée pour le Département.

Panier Relais fonctionne tous les lundis après-midi de toute l'année depuis plus de 20 ans sur le canton de Sciez. Lors de sa création, la zone de Bons-en-Chablais faisait partie de Panier Relais, mais devant l'affluence de bénéficiaires, il a été décidé de scinder Panier Relais et donc la Courte Échelle a été créée. Une vingtaine de bénévoles travaillent chaque lundi à Panier Relais selon leur disponibilité.

Les vivres distribuées nous sont fournies essentiellement par la Banque Alimentaire de Cranves-Sales. Des dons sont également déposés tout au long de l'année dans les caddys de certaines grandes surfaces à notre intention.

Actuellement la Banque Alimentaire nous livre la marchandise le lundi en début d'après-midi.

Chaque bénéficiaire doit présenter une feuille d'adhésion qui lui est remise après un entretien avec une assistante sociale et qui définit la durée de notre prestation selon la situation de la famille. Chaque famille règle 2€ pour la 1^{ère} personne et 1€ pour les suivantes, les enfants payent 1€ dès l'âge de 2 ans. Cette petite participation nous aide à couvrir nos frais tels que le loyer et les charges des locaux que nous occupons et aussi l'achat de diverses denrées tels que conserves de poissons, viandes et légumes.

Aujourd'hui, c'est un devoir d'être solidaire des personnes en situation difficile.

Dans le contexte actuel, une situation peut se renverser du jour au lendemain pour cause de chômage, divorce, maladie ou accident.

Panier Relais

3, rue des Afforêts – 74140 Douvaine



Massongy

Loisirs

L'Association Massongy-Loisirs vous attend pour :

Les Cours de gym tonic / renforcement musculaire qui ont lieu le jeudi de 19h30 à 20h30 dans la salle des fêtes (à côté de l'école).

Les cours de stretching qui ont lieu le mardi de 19h00 à 20h00 reprendront dès le retour de la titulaire.

Festival de théâtre « Quincy-soit-il ! »

QUINCY
soit-il!

Le 5^e festival « Quincy-soit-il » organisé par La Malle au Grenier vient de se dérouler les 24, 25 et 26 novembre 2017. Cette édition a été riche en rire, en émotion et... en spectateurs. Des troupes de qualité sont venues de toute la région : Fontaine, Grenoble, Saint-Étienne, Poisy, Thonon-les-Bains et même Genève qui, pour la première fois, a donné un caractère international à ce festival. Le bilan est plus que positif. Géographiquement bien situé, ce festival est important pour Massongy et pour tout le Bas-Chablais. Il est complémentaire avec la programmation du Théâtre du Guidou de Sciez avec qui nous entretenons des rapports amicaux. Avec les festivals d'Armoy, NeuveScène de Neuvecelle et le jeune festival de Thonon l'offre est suffisamment abondante pour un théâtre amateur de qualité dans le Chablais. « Quincy-soit-il » se veut aussi être une première marche, pour donner le goût aux spectateurs d'aller voir d'autres représentations dans les théâtres professionnels de la région.

Je voudrais ici, féliciter plus particulièrement la prestation de qualité de la troupe des ados de Massongy et aussi leur implication et leur

dévouement qui ont contribué au succès de cette édition. Dans un village de 1500 habitants, c'est assez rare pour être souligné.

À noter encore qu'il n'y a pas de billet d'entrée à « Quincy-soit-il », mais un chapeau à la sortie, ce qui permet de venir voir les spectacles en famille. Tant que les spectateurs joueront le jeu et que nous arriverons à équilibrer nos comptes, nous en resterons à ce mode de fonctionnement. Vous pouvez déjà noter sur vos agendas les dates de la prochaine édition qui aura lieu les 23, 24 et 25 novembre 2018.

Jean-Marc Thiébaud



Le bal des crapules par la troupe Interlude et Cie de Grenoble.

Prochains spectacles :

Spectacle des enfants et des ados : 1^{er}, 2 et 3 juin 2018

*« La grande et fabuleuse histoire du commerce » de Joël Pommerat
par La Malle au Grenier au mois de juin 2018.*

*Nous vous rappelons que vous pouvez nous contacter par mail : contact@malleaugrenier.com
et que vous pouvez nous retrouver sur le site : malleaugrenier.com*

La vie de la paroisse

Agenda des célébrations du temps de Noël

Dimanche 24 décembre, messe de la veillée de Noël à 18h30 à la Bulle, Douvaine et à 22h, dans l'église de Ballaison.

Lundi 25 décembre, messe de Noël à 10h30 dans l'église de Messery.

Dimanche 31 décembre, comme chaque dimanche, deux messes seront célébrées ; l'une à 9h à Chens et l'autre à 10h30 à Douvaine.

Lundi 1 janvier, à l'occasion de l'année nouvelle, une messe sera célébrée à 18h dans l'église de Douvaine.

Dimanche 7 janvier, fête de l'Epiphanie, échange des vœux et du verre de l'amitié, après la messe de 10h30, à Douvaine.

Janvier 2018, l'année nouvelle, une occasion de regarder en arrière et de se projeter dans les mois qui viennent.

La vie d'une paroisse ne se limite pas aux baptêmes – mariages – funérailles célébrés. Ils sont témoins de la place que l'Église occupe auprès des habitants.

Et les demandes sont nombreuses. Au fil des mois se succèdent plus de cent baptêmes, environ quatre-vingt-dix sépultures et une trentaine de mariages.

Durant l'année 2017, quatre mariages et dix funérailles ont été célébrés dans l'église de Massongy et six familles massongiennes ont demandé le baptême pour leur enfant. Tout cela est possible grâce aux bénévoles, souvent missionnés par l'évêque, qui, sous la responsabilité du père Dieudonné NSENGIMANA, curé, consacrent une partie de leur temps à cheminer avec les parents, les fiancés et les familles en deuil.

Une place importante est consacrée aux enfants; que ce soit avec la catéchèse qui

concerne plus de cent enfants et mobilise de nombreux animateurs souvent parents, ou avec l'Éveil à la foi des petits et le coin accueil – enfants, chaque dimanche dans l'église de Douvaine, où coussins et dessins sont à disposition à moins que les enfants ne préfèrent se retrouver ensemble pour un moment d'échange avec un adulte.

***la paroisse Saint Jean Baptiste en Chablais regroupe 11 villages : Veigy, Chens, Messery, Nernier, Yvoire, Excenevex, Sciez, Ballaison, Loisin, Douvaine et Massongy.**

Dans un registre « pratique » la sonorisation de l'église est améliorée pour le plus grand plaisir de chacun; l'horaire des messes peut-être consulté sur le site internet :

www.diocese-annecy.fr/st-jean-baptiste ou est affiché sur la porte de l'église.

Le journal trimestriel « Sur les flots du Léman » est à votre disposition au fond de l'église ou sur demande. M.DELAERE, tel 04 50 94 10 39

Nous contacter :

Père Dieudonné Nsengimana, curé
Maison paroissiale: permanence accueil
du lundi au vendredi de 9h à 12h.

1 rue du presbytère 74140 DOUVAINE.

Tel : 04.50.94.01.47

Courriel:

st-jean-baptiste@diocese-annecy.fr

Site web:

www.diocese-annecy.fr/st-jean-baptiste

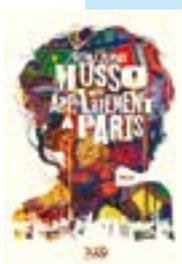


La vie à la bibliothèque

De bonnes lectures au coin du feu

FAITES LE PLEIN DE LECTURES !

De nombreux ouvrages, romans, policiers, documentaires ont été acquis en septembre 2017, ils sont à votre disposition.



Un appartement à Paris
de Guillaume Musso
Souvenirs de marée basse
de Chantal Thomas

La promenade à Élise
de Christian Laborie

Mon étincelle
de Zamir Ali

Au fond de l'eau
de Paula Hawkins

Le déjeuner des barricades
de Pauline Dreyfus



Et bien d'autres nouveautés encore à découvrir dans nos rayons



DE NOUVEAUX ABONNEMENTS SONT À VOTRE DISPOSITION

Capital

Retrouvez toute l'actualité économique et boursière, des conseils pour placer votre argent, des dossiers d'emploi etc...



Ça m'intéresse

Le magazine qui apporte une réponse aux questions des curieux !



Esprit d'ici

Magazine de l'art de vivre en région. Vous y trouverez des thématiques aussi diversifiées que la nature, la cuisine, la flore...



Les anciens abonnements L'ami des jardins, Détours en France, Marianne Maison, Maison et Travaux Psychologies Magazine ont été reconduits pour l'année 2018.

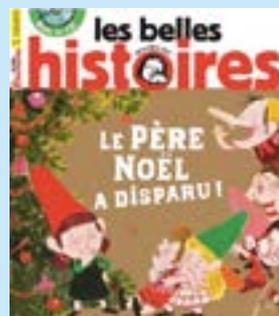
La vie à la bibliothèque

De bonnes lectures au coin du feu

**NOUVEL
ABONNEMENT
POUR LES
PLUS JEUNES**

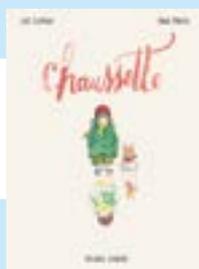
**Les belles
histoires**

Dès 4-8 ans
C'est le compagnon
idéal pour votre
rituel du soir



**De nouveaux albums,
de nouveaux
documentaires
(sur la chauve-souris
par exemple)
et des nouvelles BD
attendent nos jeunes
lecteurs.**

Chaussette
de Loïc Clément



Studio Danse
Tome 10



Les Astromômes
Tome 1 et 2



Les mots te racontent des histoires...

De crocodiles

Une soirée pyjama a eu lieu pendant les vacances le 27 octobre 2017. Les enfants ont rencontré Fossile le crocodile et joué avec tous ses amis !

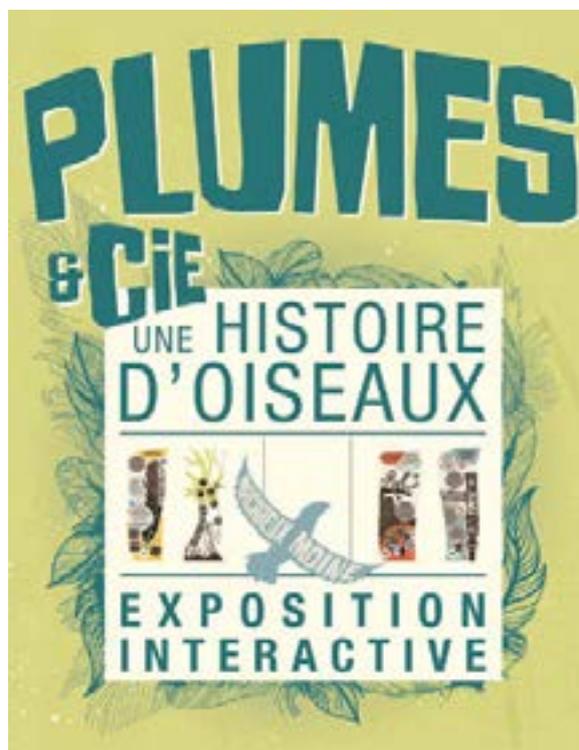
La chèvre biscornue

Françoise propose des Raconte tapis et des kamishibais tout au long de l'année le mercredi à 17h. En novembre il s'agissait de La chèvre biscornue.

**PROCHAINE EXPOSITION
JANVIER / FÉVRIER 2018**

PLUME ET COMPAGNIE

Entrez dans l'univers fabuleux des oiseaux ! Cette exposition s'adresse à tous les publics, des plus jeunes aux plus grands. Oiseaux grandeurs nature, nombreux ouvrages et panneaux explicatifs seront exposés dès fin janvier 2018.



Fermeture de la bibliothèque le mercredi 20 décembre 2017 à 18h
Réouverture mercredi 3 janvier 2018

Ouvert le mardi de 15h30 à 18h (en période scolaire)
Mercredi de 16h à 18h / Samedi de 10h à 12h

AFFAIRES SOCIALES & SCOLAIRES

États civil Naissances



Jolann FAVRE, le 2 décembre 2016
Shahin BARAMSOTHY, le 3 avril
Arthur BOUAN DU CHEF DU BOS, le 22 juin
Clara BOUDAMOUZ, le 16 septembre
Ryan CHAMBAZ BOSSON, le 24 février
Romy CHARRIERE, le 3 mai
Robin CORDELETTE, le 23 juin

Elyne DUCHÊNE, le 30 juillet
Ysélya LIENART, le 1er novembre
Adisam MAHAMOUD, le 4 octobre
Samuele MANTILLI, le 23 juin
Léon NICOD, le 23 juillet
Marius SERGENT CHIALE, le 15 juillet

États civil Mariages



Thibaud BRON et Meri ASPIRYAN,
le 17 décembre 2016
**Samuel FUNCK THOMAZ et Stéphanie
MONGE**, le 15 avril
**Pablo IZQUIERDO PEDRENO et Anastasia
FEUERSTEIN**, le 29 avril
Julien HUARD et Phacharaphon KATHONG,
le 17 juin

Maxime GUIBERTEAU et Shadee THIAM,
le 5 août
Eric TOUMINET et Claudia SIEBECKER,
le 26 août
Christophe ANDRE et Céline BULLAT,
le 2 septembre
Ludovic NOUGARET et Julie ROULLARD,
le 2 septembre

États civil Décès

Jean FILLON, le 29 décembre 2016
Jacky ECALE, le 14 janvier
Denise ROULLARD née GINDRE, le 13 février
Claude BLAIN, le 20 février
Marie-Thérèse FAVRE née BRON, le 5 mars
Joseph MIGLIERINA, le 21 avril

Claire CHRISTIN née HENRIOUX, le 8 mai
Angelo SPADA, le 10 juin
Jean-Louis UCLA, le 18 août
Yvonne MATHIEU née PEILLEX, le 19 août
Denise BULLAT née COLLOMB,
le 11 septembre



Le CLAE

Enfance et jeunesse

Dans le cadre de sa politique Enfance, Massongy participe financièrement à l'inscription au centre de loisirs, pour les enfants de 3 à 11 ans en fonction des revenus.

Elle contribue ainsi à répondre aux besoins des enfants, à la fois au niveau de la pratique d'activités physiques et d'une alimentation équilibrée, du développement de la socialisation, de l'apprentissage de la citoyenneté active et de la découverte culturelle.



Pour la sortie hebdomadaire nous sommes allés jouer au bowling de Margencel pour les plus grands et à la plaine de jeux «Les p'tits trappeurs» pour les moins de 6 ans.



Pour la sortie hebdomadaire nous avons pu visiter le Hameau du Père Noël à Andilly, les enfants ont découvert l'Univers du Père-Noël et de la mère Noël, ainsi que le père fouettard et le marchand de sable, Certains ont même eu le courage de donner leurs «tototes» au Père Noël comme des grands !



La deuxième semaine, le thème était «L'étrange Noël». Nous avons mêlé 2 fêtes : Halloween et Noël.

Les premiers jours, les enfants ont pu aller à la chasse aux bonbons dans le village. La récolte fut grandiose et les enfants étaient ravis.

Les tarifs sont déterminés en fonction de votre quotient familial et de votre lieu de résidence.

Toute l'équipe d'animation de Massongy accueille vos enfants de 3 à 11 ans pendant les vacances scolaires, de 8h00 à 18h00.

Chaque jour, différentes activités et sorties sont proposées à vos enfants dans la joie et la bonne humeur.



Venez vite nous retrouver pendant les vacances de février !

La vie des écoles

Après la rentrée, l'école a beaucoup travaillé

La classe de maternelle de PS/GS de Mme MARDHOUD arrivée cette année à Massongy a effectué tout son cycle piscine dans la joie et la bonne humeur : merci à la mairie pour son investissement et aux parents volontaires et investis sans qui cette activité ne peut avoir lieu ! Une visite du village, au lavoir s'est également déroulée pour que les petits comme les grands visualisent leur environnement patrimonial.



La classe de GS/CP investie dans le projet cinéma s'est rendue au Cinéma de Douvaine (action soutenue par la TEM) dans le cadre de notre projet Ecole et Cinéma accompagnée par les 2 autres classes de maternelle. Mme PACHOUD partage les joies de la lecture et la maternelle avec nous depuis sa nomination à la rentrée.

Les PS/MS avec leurs maîtresses MME PIANI et MME BOCCAGNY ont aussi bien travaillé : cinéma, « leurs productions témoignent de leur travail pédagogique et en continu



Elles préparent toutes deux la classe verte qui mobilisera les CE2/CM1/CM2 en juin prochain. (En SAVOIE)

La classe de CM2 ainsi que celle de MME BOURGEOIS MATEOS (ce1/ce2) nouvellement nommée directrice à la rentrée, ont été réunies autour de 2 animations sur le respect de l'environnement et le recyclage (naturel et tri) organisées par la FRAPNA : un mandala de la décomposition a été créé de toutes pièces...



En élémentaire,

La rentrée a permis aux classes de MME MAIN (CE2/CM1) et MME FAUVEL (CM2) d'évoluer sur notre magnifique lac LEMAN grâce à l'activité voile qui les a réunies.

La vie des écoles.....

Après la rentrée, l'école a beaucoup travaillé

La classe de CE1/CE2 a donc, après l'animation sur le lac Léman, créé un poème inspiré par le thème de la nature.
Nous vous en livrons le contenu :

Planète nature,
Nature nous te respectons,
Attention !
Tu es polluée par notre maison...
Utilisons nos balais
Ramassons nos déchets
Et nous nous éclaterons

Regardez bien « le début de chaque vers » reconstitue le mot nature.... Savez-vous que c'est un acrostiche ?
NOUS SOMMES BIEN SAVANTS ! (Création par les CE1-CE2)



La classe de CP/CE1 de Mme BLANDIN et de M. GOUTAGNY s'est déplacée au château de Thonon pour voir le spectacle de la couturière où ils ont pu écouter et même participer « en vrai » à l'histoire : une création en patchwork les attend



Activité bibliothèque : Emprunt de livres et animations sur les contes et légendes de Savoie et Haute-Savoie.

Une nouvelle institutrice **Mme VIDAL Natacha** sera nommée pour le CP/CE1 le vendredi à compter du mois de janvier 2018



Cycle piscine : nos 6 séances à la cité de l'eau

Association.....

Tirelire des Écoles de Massongy (TEM)

ÉLECTION DU BUREAU :

Le 23 octobre 2017, Mme HUSSY-COPPEX Viviana, présidente de la TEM, nous informait par mail de sa démission. Il fallait donc procéder à l'élection d'un nouveau président.

Sandrine GRILLET se présente comme candidate à la présidence. Elle est élue à l'unanimité.

Le reste du bureau est inchangé : Julie ROULLARD trésorière et Claudia JORGUER

vice-trésorière, Emmanuelle ROSSI Secrétaire et Julie DE BERNARDO vice-secrétaire, Eugenia DOS SANTOS, vice-présidente.

CALENDRIER DES ANIMATIONS 2018 :

Dimanche 4 février : Bourse petite enfance

Vendredi 23 mars : Fêtons Pâques !

Dimanche 24 juin : Vide grenier

Samedi 14 juillet : Fête nationale

Immatri­culation et permis de conduire

AVIS AUX USAGERS

À compter du 9 octobre 2017, les demandes d'immatriculation ou de permis de conduire ne s'effectuent désormais qu'en ligne.

Les demandes de certificats d'immatriculation s'effectuent à partir du site :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Les usagers doivent, s'ils n'en possèdent pas déjà, créer un espace personnel par un identifiant ou un mot de passe choisi par leurs soins.

Il s'agit des démarches de :

- Demande de duplicata pour vol, perte ou détérioration
- Demande de changement d'adresse
- Demande de changement de titulaire (suite à l'acquisition d'un véhicule d'occasion)
- Déclaration de cession

Pour ce dernier point, la déclaration effectuée en ligne à vocation de remplacer l'enregistrement de la déclaration de cession réalisée avant par les services préfectoraux. Pour mener à bien la téléprocédure de changement de titulaire par l'acquéreur, l'enregistrement en ligne de la déclaration de cession par le vendeur est obligatoire, celui-ci générant un code cession nécessaire pour procéder au changement de titulaire.

Les demandes de permis de conduire s'effectuent à partir du site :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Les usagers doivent, s'ils n'en possèdent pas déjà, disposer d'une adresse mail et créer un espace personnel par un identifiant ou un mot de passe choisi par leurs soins.

Il s'agit des démarches de demande d'un nouveau permis de conduire dans les cas de :

- Réussite à l'examen du permis de conduire
- Perte ou vol du permis de conduire
- Détérioration du permis de conduire...



IMPORTANT

Pour les usagers ne possédant pas internet, des points numériques ont été installés en préfecture et en sous-préfecture (en cours d'installation à la sous-préfecture de Thonon). Ils se composent d'un ordinateur relié aux sites internet permettant l'accès aux téléprocédures. Mis à disposition en libre-service, les utilisateurs pourront néanmoins, en cas de besoin, être accompagnés par un médiateur numérique.

Crit'Air

Le certificat de votre véhicule



~ Qualité de l'air ~

Crit'Air

LE CERTIFICAT DE VOTRE VÉHICULE



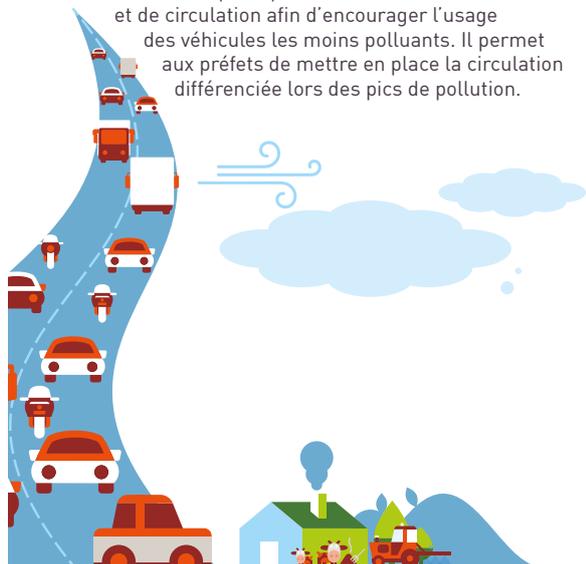
- Le certificat qualité de l'air permet de distinguer les véhicules en fonction de leurs émissions de polluants atmosphériques.
- Il existe 6 catégories de certificats.
- Les véhicules les plus polluants ne sont pas éligibles à un certificat.
- Le certificat est sécurisé par des sécurités matérielles et une signature numérique. Il est délivré à partir des informations figurant sur la carte grise du véhicule.
- Le certificat qualité de l'air est valable toute la durée de vie du véhicule tant qu'il reste lisible.



En France, la pollution atmosphérique est responsable de 48 000 décès prématurés par an

Quels objectifs ?

Il s'agit d'un outil pour améliorer la qualité de l'air et réduire ainsi les impacts sur la santé de la population. Le certificat permet aux collectivités territoriales de moduler leur politique de stationnement et de circulation afin d'encourager l'usage des véhicules les moins polluants. Il permet aux préfets de mettre en place la circulation différenciée lors des pics de pollution.



Qui est concerné ?

Le certificat qualité de l'air concerne tous les véhicules routiers : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds dont bus et autocars. Le certificat est valable sur tout le territoire, mais chaque collectivité territoriale peut choisir des incitations et des restrictions (circulation, stationnement...), ainsi que les catégories de véhicules concernées, en fonction de la situation locale.

Le certificat est obligatoire pour circuler dans les zones à circulation restreinte instaurées par certaines collectivités ou pour circuler lorsque le préfet instaure la circulation différenciée lors des pics de pollution.

Près de la moitié des Français respire un air dont les teneurs en polluants atmosphériques dépassent les normes sanitaires





Le recensement

Journée défense et citoyenneté

RAPPEL AUX JEUNES !

Le recensement du citoyen est obligatoire, il s'effectue à la mairie de votre domicile, **l'année de vos 16 ans, le trimestre de votre date anniversaire.**

Vous devez vous présenter, en mairie, muni des éléments suivants :

- Pièce d'identité en cours de validité : carte d'identité, passeport.
- Livret de famille des parents.
- Justificatif de domicile
(*Seulement si celui apparaissant sur votre pièce d'identité est différent.*)

Après avoir établi les papiers administratifs d'usages, il vous sera remis une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** qu'il faudra garder précieusement (*des photocopies vous seront fournies à l'avance.*)

Votre convocation pour la Journée Défense et Citoyenneté interviendra **10 à 12 mois** après le recensement, s'il a bien été effectué à 16 ans. En clôture de cette journée, une attestation vous sera également remise.

Le pacs

Depuis le 1^{er} novembre 2017, les mairies de France ont désormais la compétence en matière de Pacte Civil de Solidarité (PACS).

CONDITIONS À REMPLIR PAR LES FUTURS PARTENAIRES

- Ils doivent tous deux être domiciliés dans la commune
- Ils doivent être majeurs, le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays.

MODALITES ET LIEU D'ENREGISTREMENT

- Les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble devant l'Officier de l'État Civil de la mairie de leur résidence commune

DOCUMENTS À FOURNIR PAR LES FUTURS PARTENAIRES

- Formulaire de déclaration conjointe d'un PACS complété et signé par les 2 partenaires, disponible en mairie.
- Convention de PACS des 2 partenaires, en original et rédigée en langue française, disponible en mairie (ou convention spécifique rédigée par les 2 partenaires).
- Pièce(s) d'identité des futurs partenaires en cours de validité. En cas de double nationalité, les pièces d'identité correspondant à chacune des nationalités doivent être présentées.
- Extrait d'acte de naissance (avec filiation) des futurs partenaires, de moins de 3 mois, ou de moins de 6 mois pour un étranger.

Autorisation

De sortie de territoire

Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs qui voyagent sans un représentant légal a été rétablie.

Un enfant de parents français voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination.
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport.
- Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

Dans tous les cas, l'autorisation n'est plus délivrée par la mairie, **MAIS ET SEULEMENT** à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur.



Pour plus d'informations, allez sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F1359>

Inscription

Liste électorale

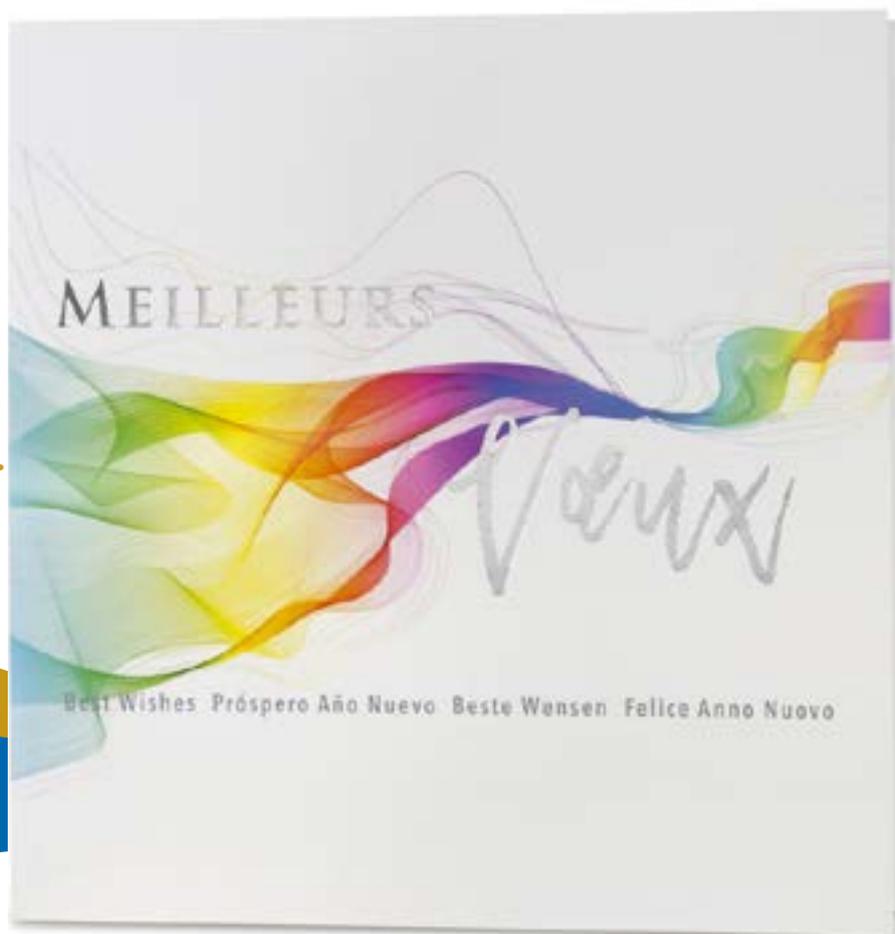
Pour figurer sur les listes électorales en 2018, inscrivez-vous ou vérifiez votre inscription sur la liste électorale avant le 31.12.2017

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au samedi 30 décembre 2017 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les inscriptions déposées en 2017 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1er mars 2018.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 30 décembre 2017, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires des prochaines élections municipales et européennes, au plus tard à cette même date.

Une permanence sera organisée à la Mairie de Massongy, le samedi 30 décembre 2017 de 10h00 à 12h00.



Monsieur le Maire et le Conseil Municipal
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour l'année 2018.

Ils vous convient à la traditionnelle cérémonie
qui aura lieu le Vendredi 5 janvier 2018
à 19h30 à la salle des fêtes de Massongy.

